



**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SIDECAR
CIRCUIT BUGATTI- LE MANS
04 - 05 - 06 septembre 2009**

REGLEMENT PARTICULIER

1. PUBLICATION

L'Association Sportive Motocycliste "24 HEURES" Automobile-Club de l'Ouest (ASM "24" ACO) – sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme – avec le concours de Superside GmbH et de la Société Sportive Professionnelle de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST – organise, sur le Circuit Bugatti le Championnat du Monde FIM de SIDECAR.

Cette épreuve aura lieu du 04 au 06 Septembre 2009 et fait partie du Championnat du Monde FIM de Sidecar 2009, sous la référence IMN 105/05.

Cette manifestation a reçu le visa d'organisation FFM N° 323 du 21/07/2009.

2. ORGANISATEUR

ASM "24 HEURES" ACO – Circuit des "24 HEURES" – 72019 LE MANS Cedex 2
Tel : 02.43.40.24.24 – Fax : 02.43.40.24.25/24.35
Président : Jean-Claude PLASSART

3. CIRCUIT

La longueur du Circuit Bugatti est de 4,185 km, circuit utilisé dans le sens des aiguilles d'une montre (plan annexé).

Nombre de machines admises en Essais : 30

Nombre de machines admises en Course : 26

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes...En cas de non respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

4. CATEGORIES ADMISES

Sont admises les classes du championnat du monde de Side car : Cylindrées au dessus de 850cc jusqu'à 1000cc 4 temps 4 cylindres maximum.

5. JURIDICTION

Ces épreuves se dérouleront conformément au Code Sportif FIM, au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et aux règlements du Championnat du Monde de Sidecar de Courses sur Route. Tous les cas

non prévus aux règlements FIM, FFM et au présent Règlement Particulier seront tranchés par le Jury de l'épreuve concernée.

HORAIRES

Vendredi 4 septembre

15:00 - 16:30 Vérifications Techniques
16:00 - 16:25 Briefing WILD CARD

Samedi 5 septembre

12:05 - 12:25 Essais Qualificatifs
18:05 - 18:25 Essais Qualificatifs

Dimanche 6 septembre

09:00 - 09:10 Warm-Up
14:30 - 15:15 Course - 18 tours

6. OFFICIELS

Directeur de Course	Lionel ROUET
Directeurs de Course Adjoints	Serge FERRER Jean LUC MARTIN
Président du Jury	Philippe THIRIET
Membre du Jury	Pedro RIBEIRO
Membre du Jury	Fernand DIEUDONNE
Directeur Technique	Pedro RIBEIRO
Délégué Environnement	Raymond LALA
Responsable Technique	Stéphane CAVERT
Assistants FFM	J.M. BLONDE - TH. RIPAUD
Commissaires Techniques LMRPL	P. DERRIEN -- F. DUPUY - M.ESNAULT - Y. LESOURD
Relations Concurrents	Rémy AUVRAY
Chef du service Médical	Alain KIND
Responsable Chronométrage	Chronométreur FFM

ADMINISTRATION

Directeur Général	R. BROUARD
Délégué Général du Sport Moto	J.M. DESNUES
Directeur Marketing et Communication	F. BOURRIGAUD
Directeur Juridique et Financier	E. ROUAULT
Directeur Organisation et Infrastructures	G. ROBERT
Directeur Sports	V. BEAUMESNIL
Chargé des moyens de sécurité	P. COUTANT

7 ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements devront être rédigées sur les formulaires spéciaux annexés au présent règlement.

Les demandes devront être approuvées par la FMN du coureur et devront parvenir à l'organisateur au plus tard le **mardi 14 août 2009 à minuit**, à l'adresse suivante :

ASM « 24 » ACO
Circuit des « 24 HEURES DU MANS »
72019 LE MANS Cedex 2
Fax : +33 (0) 2 43 40 24 25

Le Comité de Sélection se réunira dans les 72 heures qui suivent la date de clôture des engagements et avisera les équipes sur l'acceptation ou le refus de l'inscription.

La caution pour les transpondeurs s'élève à **200 €**.

8 PODIUM / CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Un podium se déroulera à l'arrivée, les trois premiers équipages seront conviés.

9 RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée selon les prescriptions du code disciplinaire et d'arbitrage de la FIM et être accompagné d'un montant de 800 USD.

10 ASSURANCE

Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur auprès d'AON France.

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du coureur certifie que le conducteur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM

En conformité avec l'article 110.1 du code sportif, l'organisateur a contacté une RC des coureurs en cas d'accidents survenant au cours de la manifestation (essais et courses)

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés à un Side car, aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu ou tout autre incident.

11 AJOURNEMENT DE L'EPREUVE

En cas de raison impérieuse ou de sécurité, l'épreuve du Championnat du Monde pourra être ajournée ou supprimée : l'Association Sportive Motocycliste « 24 HEURES » Automobile Club de l'Ouest ne saurait être tenue pour responsable.

Selon décret n° 2006-1386 du 15/11/2006

Nous vous rappelons qu'il est STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER :

- Dans les lieux à un usage collectif
- Dans les stands
- Dans la zone de signalisation
- Dans la zone de ravitaillement
- Dans le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock)

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des Essais et des Courses.